



Certificat medical ou Attestation de santé ?



Certificat médical ou Attestation de santé ?



Cliquez sur la
souris pour
télécharger le
document

La fédération n'a pas encore publié toutes les informations nécessaires.
Ce document sera mis à jour quand cela sera réalisé.

A savoir que la grande nouveauté 2021-2022 est la **disparition du certificat médical pour les mineurs** (1^{ère} licence ou renouvellement), si les réponses au **questionnaire de santé** (à venir) ne l'imposent pas.

La page qui suit et les documents téléchargeables ne sont pas encore complètement d'actualité...

Certificat médical ou Attestation de santé ?

Si inscription
en section
**Ski
Alpinisme**



A fournir :
Certificat médical
Daté en 2021
avec compétition éventuellement

Sinon
(**Escalade,
Randonnée,**
sans option Ski
alpinisme)



Pour une licence **JEUNE**
(né en 2002, 2001... et avant)



Pour une licence **ADULTE**
(né jusqu'à 2000)



Vous avez déjà été licencié
FFME, avec fourniture d'un
certificat médical trop vieux
(pour la saison
2018-2019 ou avant)



A fournir :
Certificat médical
Daté en 2021
avec compétition autorisée.

| ou |

Votre ancien
certificat encore
valide contre-
indiquait la
compétition, et vous
souhaitez cette
année pourvoir
participer à des
compétitions



Vous avez déjà été licencié FFME,
avec fourniture d'un certificat
médical pour la saison
2020-2021 ou 2019-2020



Sans modification souhaitée quant à la
pratique en compétition



Chez moi, je
remplis le
**Questionnaire
de santé.**
Je le garde pour
moi.

Si au moins une
réponse **positive**



A fournir :
Certificat médical
Daté en 2021
avec compétition éventuellement

Si toutes les réponses sont
négligées



A fournir :
Attestation de santé
2021-2022



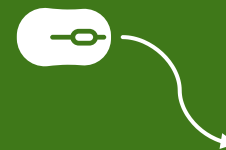
Cliquez sur la
souris pour
télécharger le
document



<https://www.tag.asso.fr>

Pour en savoir plus...

... cliquez sur le theme qui vous intéresse



Tarifs club
2020-2021

Comment
s'inscrire au
TAG

Aidez-nous,
devenez
bénévole !

Envoyer un
mail au TAG

